

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☐ LR ☒ IT

Date de publication : 31/07/2025

Numéro de l'instruction : IT 2025-161

Modalités de mise à disposition des personnels et leur comptabilisation dans le calcul des aides aux partenaires d'action sociale

Résumé : La présente information technique a pour objectif de diffuser une note relative aux modalités de mise à disposition du personnel pour les partenaires selon leur nature juridique et de leur comptabilisation dans le calcul des aides pour les partenaires d'action sociale

Emetteur :

Direction : Direction des politiques familiales et sociales

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs et les Directeurs
comptables et financiers
Mesdames et Messieurs les responsables de Centre
de ressources

Référents à contacter :

Informé(s) :

Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources

☐ -Autres : -Cnaf

☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes

Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

Code du travail

Décret 2008-580 du 18 juin 2008

Documents abrogés ou modifiés :

Action(s) à réaliser & échéances :

☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information

Mots-clés :

Mise à disposition de personnel – Contributions volontaires en nature – compte 86/87

Nombre de page(s) : 2

Nombre et liste des annexes : 1

- o Note relative aux modalités de mise à disposition de personnel et leur comptabilisation pour les partenaires d'action sociale

Applicable à compter du : 31/07/2025

Applicable jusqu'au : Sans limitation de durée



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Directeur Comptable et Financier,
Madame, Monsieur le Responsable de Centre de ressources,

La présente information technique a pour objectif de diffuser une note relative aux modalités de mise à disposition du personnel pour les partenaires selon leur nature juridique et de leur comptabilisation dans le calcul des aides pour les partenaires d'action sociale.

L'intégration des aides financières collectives dans Maia a soulevé la question de la législation applicable aux différents cas de mise à disposition de personnel.

Par ailleurs, en fonction de la nature juridique du partenaire d'action sociale des Caf, la législation n'est pas la même, ce qui complexifie l'analyse des Caf.

La note, en annexe de la présente instruction au réseau, vise à préciser ce qui relève des contributions volontaires en nature afin de savoir comment utiliser les comptes dédiés 86 et 87.